



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

REUNION du JEUDI 21 MARS 2024 (à Tola-Vologe)

Président : M. Marino FACCIOLI

Présents : MM. Patrice BECHET - Gaëtan BEURRIER – Emmanuel BONTRON - Roland BROUAT – Dominique DRESCOT - Michel GUICHARD – Gilles ROMEU - Didier ROUSSON - Yves BEGON

Excusés : MM. Eric BERTIN – Jacky BLANCARD – Pierre EYNARD - Pierre LONGERE - Luc ROUX – Jean-Marc SALZA

Assiste : M. Yohan ALRIC (Administratif en charge du suivi Futsal au service Compétitions).

* * * * *

FELICITATIONS -

La Commission adresse des félicitations au club de CLERMONT L'OUVERTURE pour sa qualification en quart de finale de la Coupe Nationale Futsal – Challenge Michel MUFFAT-JOLY prévu ce samedi 23 mars 2024 contre l'U.J.S. TOULOUSE, un pensionnaire de la D1 Futsal.

* * * * *

Après avoir transmis des nouvelles des personnes excusées, M. FACCIOLI ouvre la séance en remerciant les Membres présents de participer à cette réunion.

INFORMATIONS

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), la Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2023 - 2024.

Les clubs ont ainsi la possibilité de se référer aux tableaux des accessions et relégations publiés sur le site internet de la LAuRAFoot en [cliquant ici](#)

PROGRAMMATION DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT (Rappel)

Dans le communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024, il a été rappelé :

« ...que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00... »

Le Conseil de Ligue

DEMANDE à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement elles peuvent y

déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES (Rappel)

Nouvelles dispositions adoptées à l'A.G. du samedi 02 décembre 2023 qui intègrent le système Facility dans les textes réglementaires et **applicables à partir de la saison 2024-2025**

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- **Période ROUGE** : Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission.

En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de gymnase au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le gymnase – retenu et classé – figure sous le numéro du club recevant. Celui-ci aura l'obligation de prévenir au préalable la Ligue (par mail et téléphone) les officiels et l'adversaire au moins trois heures avant le match.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

DEROULEMENT DES COMPETITIONS

S'appuyant sur un bilan des différents rapports des délégués concernant le déroulement des rencontres Futsal, M. FACCIOLI communique à la Commission les différents points relevés qu'il serait souhaitable d'améliorer.

Notamment en matière de mesures de sécurité, il estime que dans l'ensemble les clubs sont beaucoup trop laxistes. Des progrès doivent être réalisés au niveau de l'accueil des officiels, de l'équipe visiteuse et du public...

Il tient à mettre en garde les clubs que la Commission s'efforce de prendre acte des observations de dysfonctionnement remontées au travers des rapports des Délégués concernant la sécurité et l'organisation rattachées à chaque match. Ainsi, elle se réserve le droit de prononcer des sanctions après études (en cours) au vu de l'importance des débordements et des irrespects de la réglementation en vigueur.

De son côté, M. ROMEU rappelle que les clubs ont une obligation de résultats en matière de sécurité. La réglementation imposée par la Fédération s'appuie sur la législation en vigueur et que le Football n'est pas exempté de cette obligation. Les clubs Futsal comme les autres doivent se conformer à la circulaire adressée à ce sujet à tous les clubs en début de saison.

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

Dominique DRESCOT, Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, rappelle que les Clubs Futsal en R1 comme en R2 ont l'obligation de compter dans leur effectif un éducateur titulaire du diplôme (a minima) du Certificat Futsal Base ou CFI spécialité Futsal. Ce dernier se doit de respecter les conditions réglementaires fixées à l'article 13 du Statut Fédéral, aux articles 2 et 4 du statut LAuRAFoot.

Il précise que l'article 2 du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de la LAuRAFoot prévoit que les clubs qui n'ont pas désigné l'éducateur dans un délai de trente jours calendaires à compter du lendemain de la date du 1^{er} match officiel encourent, en plus des amendes prévues, une sanction sportive, à savoir le retrait d'un point par match officiel disputé en situation irrégulière.

Il rappelle que lors de sa réunion en date du 04 mars 2024, la CRSEEF a pénalisé en R2 FUTSAL :

- **F.C. CLERMONT METROPOLE** (582731) d'un retrait de 5 (cinq) points fermes en championnat pour absence de l'éducateur à désigner.
- **U.S. FUTSAL SAINT FONTS** (582084) d'un retrait de 3 (trois) points fermes en championnat pour absence injustifiée de l'éducateur.

Il termine son intervention en informant que depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football inflige une sanction financière et sportive (-1 point) pour chaque match joué en infraction (éducateur absent ou mal désigné sur la F.M.I : mauvaise fonction) au-delà de la 4^{ème} absence cumulée depuis le début de saison.

ARBITRAGE

M. BONTRON revient brièvement sur le déroulement de la session de formation d'arbitres spécifiques Futsal qui s'est tenue à Tola Vologe les 17 et 18 février 2024.

DOSSIERS

* CHAMPIONNAT R1 FUTSAL :

Match n° 28835.2 : A.L.F. FUTSAL / F.C. VAULX EN VELIN du 04/03/2024

La Commission acte la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 04 mars 2024 qui a donné match perdu par pénalité à l'équipe du F.C. VAULX EN VELIN (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'ALF FUTSAL (3 points, 7 buts).

Le déroulement de cette rencontre a été arrêté car l'équipe du F.C. VAULX EN VELIN était réduite à 2 joueurs, suite à des blessures.

* CHAMPIONNAT R2 FUTSAL :

Match n° 28939.1 : A.C. RIPAGERIEN RVE DE GIER / FUTSAL VOREPPE du 09/12/2023 :

La Commission enregistre la décision prise par la Commission Régionale d'Appel en date du 19 mars 2024 qui a confirmé celle de la Commission Régionale des Règlements du 26 février 2024 donnant match à rejouer à une date ultérieure.

Cette rencontre, arrêtée à la 34^{ème} minute, n'a pas eu sa durée réglementaire.

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

Roland BROUAT fait le point sur le déroulement actuel des championnats Futsal R1 et R2,

Il souligne qu'à ce jour :

en R1, quatre matchs en retard sont actuellement comptabilisés :

* n° 28815.2 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (du 28/01/2024)

* n° 28818.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A. FUTSAL VAULX EN VELIN (du 28/01/2024)
* n° 28834.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A.S. SAINT PRIEST (du 03/03/2024)
+ un match à reprogrammer, suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline :
n° 28854.2 OLYMPIQUE LYONNAIS / GOAL FUTSAL CLUB (2).

en R2, plusieurs rencontres n'ont pu également se dérouler. Il en dresse la liste actualisée à ce jour :

* n° 28945.1 : FUTSAL VOREPPE / FUTSAL LAC D'ANNECY (du 09/03/2024)
* n° 28881.2 : P.L.C.Q. / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (2) (du 28/01/2024)
* n° 28914.2 : FUTSAL LAC D'ANNECY / A. FUTSAL ROCHETTE OI. (du 16/03/2024)
+ un match à reprogrammer, suite à la décision de la Commission Régionale des Règlements :
n° 28939.1 : A.C. RIPAGERIEN RVE DE GIER / FUTSAL VOREPPE (du 09/12/2023) :

COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – CHALLENGE Georges VERNET

Les huitièmes de finale étaient programmées pour le 09 mars 2024.

5 rencontres se sont disputées :

F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER / FOOT SALLE CIVRIEUX
ALF FUTSAL / GOAL FUTSAL CLUB
OLYMPIQUE LYONNAIS / CONDRIEU FUTSAL CLUB
F.C. VAULX EN VELIN / A.S. MARTEL CALUIRE
FUTSAL LAC D'ANNECY / FRANCE FUTSAL RILLIEUX

Les 3 autres matchs sont reprogrammés au lundi de Pâques : 1^{er} avril 2024, à savoir :

F.C. CLERMONT METROPOLE / L'OUVERTURE
FUTSAL CLUB DU FOREZ / A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN
U.S. FUTSAL SAINT FONTS / VENISSIEUX FOOTBALL

Il est rappelé que les quarts de finale sont prévus pour le 06 avril 2024.

Par ailleurs et afin d'éviter un « doublon » avec le tour préliminaire de la phase d'accession nationale en D2 Futsal prévu le samedi 25 mai 2024, une proposition d'avancer la date de la finale de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges Vernet au **samedi 18 mai 2024** sera soumise pour approbation au Bureau Plénier du 26 mars 2024.

CHALLENGES NATIONAUX U18 FUTSAL et SENIORS FEMININS FUTSAL

M. ROUSSON fait le point sur le déroulement actuel de ces deux challenges nationaux

- U18 FUTSAL –

144 équipes inscrites

A l'issue d'une phase départementale, 3 plateaux régionaux ont été organisés avant de déboucher sur une journée finale qui s'est déroulée à UNIEUX (42) le samedi 17 mars 2024.

Regroupant 6 équipes, elle a permis au F.C. DU NIVOLET de s'octroyer le droit de représenter la Ligue aux finales Inter-Ligues des 06 ou 07 avril 2024.

- SENIORS FEMININS FUTSAL -

146 équipes inscrites

Même schéma d'organisation

Le plateau régional final est prévu pour le lundi 1^{er} avril 2024 à LA ROCHETTE (73)

Finales Inter-Ligues : les 20 ou 21 avril 2024

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU FUTSAL

M. ROUSSON évoque les directives fédérales qui seront prochainement mises en place.

QUESTIONS DIVERSES

* Délégué à LA ROCHETTE, M. Michel GUICHARD relate le déroulement du plateau U18 masculins marqué par un incident matériel et dont le dossier a été transféré à la Commission de Discipline.

* M. Gaëtan BEURRIER évoque la situation actuelle du F.C. VENISSIEUX suite aux décisions prononcées à son encontre au niveau du District de Lyon et du Rhône.

AMENDES

Amende de 25 Euros par retard pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

* **France FUTSAL RILLIEUX** (580924)

Match n° 28917.2 en R2 Futsal du 17/03/2024

* **U.S. SAINT FONTS FUTSAL** (582084)

Match n° 28877.2 en R2 Futsal du 27/01/2024

Match n° 28874.1 en R2 Futsal du 10/02/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

* * * * *

Prochaine réunion :

VENDREDI 19 AVRIL 2024
à 17H30 à Tola Vologe.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Marino FACCIOLI,

Président